

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS
(GIRONDE)**

Date de convocation : 07/09/2026
Membres :
En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Date de publication : 16/09/2026

Le 14 septembre 2026 à 19h00 à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains,

le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Jean Georges CLAIR, Corinne GRÉGOIRE, Solange FORÊT, Marie-Christine LEPIC, Sébastien MÉTÉNIER, Katia PÉDEMAY, Éric PLANTECOSTE et Sophie SUBIRATS

Était représenté : -

Était absent : -

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2026-06**OBJET : Représentation du CCAS en justice**

L'exercice des actions en justice ou en défense dans les actions intentées contre le CCAS fait partie des 7 matières déléguables par le Conseil d'Administration au Président du CCAS.

M. le Président indique ainsi aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS peut être impliqué dans des instances contentieuses. Il représente l'établissement en justice pour tous les degrés de juridiction mais la décision d'agir en justice relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Les impératifs d'une bonne gestion du CCAS et notamment de l'exigence d'agir rapidement rendent souhaitable que M. le Président puisse défendre directement les intérêts du CCAS.

Appelé à délibérer, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à :

- intervenir en défense au nom du CCAS quel que soit l'ordre juridictionnel compétent (administratif, juridique, financier ou autre) et le degré de juridiction ;
- engager auprès de tout ordre juridictionnel les procédures d'urgence nécessaires à la défense des intérêts du CCAS ;
- ester en justice au nom du CCAS pour en défendre les intérêts quel que soit l'ordre et le degré de juridiction concernés.

M. le Président soumettra toutes les actions à l'approbation du Conseil d'Administration à l'occasion de la 1ère réunion de l'assemblée suivant lesdites actions.

POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 14 septembre 2026

Le Président



Jean Georges CLAIR

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Katia PÉDEMAY